

AVIS DE COURSE SELECTIVE DE LIGUE N°3

Date : DIMANCHE 28 AVRIL 2019

Lieu : CHATELAILLON PLAGES

Autorité Organisatrice (OA) : CLUB NAUTIQUE DE CHATELAILLON PLAGES

Grade /5A

Série OPTI-420-EUR-IND-RSFD

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Les règles de classe si elle s'applique.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux : OPTI-EUR-420-IND-RSFD.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription sur place le dimanche matin.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité

4. DROITS A PAYER

Droits d'inscription : 7 euros pour les solitaires
14 euros pour les doubles.

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	28/04/19	09h00
Clôture des inscriptions	28/04/19	11h30
Jauges et contrôles	28/04/19	A tout moment

Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
28/04/19	12h00	Toutes les classes

- 5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après : 15h30

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales sur la vitre de l'accueil.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type technique pour lancer 2 groupes.

7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 courses devront être validée pour valider la compétition du championnat de ligue voile légère

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores sans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués aux premiers.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : CNCP 0546562222

13. SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES

Port de	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
La Rochelle	Chatellaillon	28/04/19	07h46	14h06	32

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

